

Règlement ENGIE KITE TOUR

Préambule :

Le classement final de l'ENGIE KITE TOUR est un classement sur l'année civile. Il est basé sur la somme des points comptabilisés par un concurrent au cours des étapes de l'ENGIE KITE TOUR auxquelles il a participé.

Ce règlement s'applique à toutes les compétitions de l'ENGIE KITE TOUR organisé par la FFVoile et en fixe les modalités d'application.

I - TERMINOLOGIE

Concurrent : toute personne inscrite à une des étapes de l'ENGIE KITE TOUR

Kiteboard : un kiteboard est défini par le numéro de dossard du concurrent

Compétition : Une compétition est une manifestation nautique inscrite au calendrier officiel de la FFVoile

- (a) ouverte à des concurrent(e)s licencié(e)s à la FFVoile, et/ou à des licencié(e)s de Fédérations avec lesquelles la FFVoile aurait conclu une convention spécifique, éventuellement ouverte à des concurrent(e)s étranger(e)s non licencié(e)s de la FFVoile en application de la Règle de Course à la Voile 75.1 ;
- (b) donnant lieu à un départ, se déroulant sur un parcours identifié, donnant lieu à une arrivée et un classement pour des kiteboards ;
- (c) soumise à des règles, notamment telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) de World Sailing.

Une compétition peut être composée d'une ou de plusieurs courses. Pour qu'une compétition soit validée, il faut qu'il y ait au moins une course validée. Une course validée est une course qui a été courue et qui a donné lieu à un classement établi en fonction de l'ordre d'arrivée.

Etape : une des compétitions composant l'ENGIE KITE TOUR

II - VALIDITE DU REGLEMENT

Ce règlement est valide à compter de sa date de parution jusqu'à une mise à jour ou la publication d'une nouvelle version.

III - PROGRAMME

Les étapes de l'ENGIE KITE TOUR pour l'année 2019 sont au nombre de quatre :

- Hendaye 10 au 12 mai
- La Baule 28 au 30 juin
- Wimereux 6 au 8 septembre
- La Grande Motte 10 au 13 octobre

IV - CALENDRIER

Les autorités organisatrices de chaque compétition de l'ENGIE KITE TOUR doivent respecter les délais et procédures d'inscription au calendrier de la FFVoile.

La mention « ENGIE KITE TOUR » doit être intégrée dans l'intitulé des documents de course de chaque compétition.



V - PUBLICITE

Les organisateurs et les concurrents doivent être en règle avec la Règlementation 20 de World Sailing « Code de publicité » ainsi qu'avec le règlement de publicité de la FFVoile.

VI - ADMISSIBILITE

Pour prétendre au titre de vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR 2019, tout concurrent doit être en règle avec le code d'admissibilité de World Sailing, présenter aux différents organisateurs un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, être en possession d'une autorisation parentale s'il est mineur.

Les compétitions de l'ENGIE KITE TOUR sont ouvertes à tous les pratiquants, quelle que soit leur nationalité.

Tous les concurrents doivent être autonomes en navigation et dans les phases de décollage et d'atterrissage. Ils ne doivent pas avoir besoin d'une quelconque assistance en dehors de celle qui peut être apportée sur l'aile pour la décoller ou l'atterrir. L'AO et les arbitres désignés sur la compétition peuvent s'assurer de ces aptitudes à tout moment de la compétition

VII - PRINCIPES DE CLASSEMENT

Le nombre maximal de participants d'une compétition de l'ENGIE KITE TOUR est de 100.

Les catégories d'âge applicables sur les compétitions de l'ENGIE KITE TOUR sont calculées au 31 décembre de l'année en cours et sont les suivantes :

JUNIOR de 12 à 17 ans

SENIOR de 18 à moins de 35 ans

MASTER 35 ans et plus

LES ETAPES

7.1 Délivrance des points pour chaque course

Conformément à la RCV A4.1, chaque concurrent qui prend le départ et qui finit, et qui n'a pas ensuite abandonné ou été pénalisé ni obtenu réparation doit recevoir les points comme suit :

Place d'arrivée	Points
1 ^{er}	1 point
2 ^{ème}	2 points
3 ^{ème}	3 points
Chaque place au-delà	ajouter un point

7.2 Courses comptabilisées sur une étape

Toutes les courses d'une compétition sont de même valeur. Il n'y a pas de coefficient entre les courses suivant la distance parcourue ou le temps de course.

7.3 Scores retirés sur une étape

Chaque concurrent se verra retirer sur une compétition, son ou ses moins bons résultats, dans sa catégorie, en fonction du nombre total de courses validées :

Nombre de courses validées	Nombre de retraits
1 à 3	0
4 à 6	1
7 à 10	2
11 à 15	3
16 et plus	4

Le classement d'une course scratch est effectué selon l'ordre d'arrivée de tous les concurrents de toutes les catégories. Une fois le classement scratch établi, les catégories sont extraites de ce classement pour établir le rang de chaque concurrent par catégorie, sans re-calcul de point.

7.4 Départage des égalités dans une étape

La règle A8 des RCV s'applique pour départager les égalités.

LE CLASSEMENT FINAL

7.5 Classement final

Le classement final de l'ENGIE KITE TOUR est un classement sur l'année civile.

Il est basé sur la somme des points comptabilisés par chaque concurrent participant à une étape ou plus de l'ENGIE KITE TOUR 2019, en prenant en compte les 3 meilleures étapes de chaque concurrent. Le classement final de l'ENGIE KITE TOUR 2019, établi par la FFVoile, sera communiqué à l'issue de la dernière étape de l'année civile.

Le vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR 2019 sera le concurrent ayant comptabilisé le plus grand nombre de points dans le classement final.

7.6 Calcul des points pour le classement final

Le classement général de chaque étape de l'ENGIE KITE TOUR 2019 donnera lieu à l'attribution de points à chaque concurrent dûment inscrit, de la façon suivante :

Place au classement général de l'étape	Nombre de points attribués pour le classement final
1 ^{er}	Nombre d'inscrits à l'étape
2 ^{ème}	Nombre d'inscrits à l'étape (moins 1 point)
3 ^{ème}	Nombre d'inscrits à l'étape (moins 2 points)
4 ^{ème}	Nombre d'inscrits à l'étape (moins 3 points)
Chaque place au-delà	Nombre d'inscrits à l'étape (enlever 1 point supplémentaire)

7.7 Départage des égalités dans le classement final

En cas d'égalité entre deux concurrents ou plus pour le titre de Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR, le classement de la dernière étape départagera les égalités.

VIII - TITRES

8.1 Titres

Les titres de Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR sont délivrés au terme de l'ensemble des étapes :

- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie Foil Junior (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie Foil Sénior (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie Foil Master (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie Directionnelle Junior (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie Directionnelle Sénior (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie Directionnelle Master (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie TwinTip Junior (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie TwinTip Sénior (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie TwinTip Master (féminin et masculin).

8.2 Conditions de délivrance des titres

Pour chaque catégorie, un minimum de 6 concurrentes et 12 concurrents inscrits est nécessaire pour valider le titre de vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR.

Si le nombre de concurrents dans la catégorie junior n'est pas suffisant, les concurrents seront classés dans la catégorie sénior.

Si le nombre de concurrents dans la catégorie sénior n'est pas suffisant, les concurrents seront classés dans la catégorie master.

Si le nombre de concurrents dans la catégorie master n'est pas suffisant, les concurrents seront classés dans la catégorie sénior.

IX RAPPEL DE NOTIONS DE SECURITE

9.1 Aider ceux qui sont en danger :

Un concurrent doit apporter toute l'aide possible à toute personne en danger.

9.2 Equipement de sécurité individuel :

Sont obligatoires pour tous les concurrents :

- Les combinaisons iso thermiques dans une eau de 18°C et moins
- Le port du casque
Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité
- L'emport d'un couteau ou coupe-ligne,
- Avoir un système de sécurité permettant de réduire puis d'annuler la traction,
- Avoir un leash d'aile.
- Tout équipement complémentaire demandé par l'AO et indiqué dans les AC et IC.

9.3 Vitesse de sécurité :

Tout concurrent doit maintenir en permanence une vitesse de sécurité telle qu'il puisse prendre des mesures appropriées et efficaces pour éviter un abordage.